

Compte-rendu du rendez-vous avec le Président Hervé Morin, le lundi 15 février 2015

Etaient présents :

Hervé Morin,
Président de la Région Normandie
Sylvie Smaniotto Gruska,
Directrice de la mission fusion
Marie-Françoise Guguin,
Elue ressources humaines
Ludovic Assier,
Elu ressources humaines
Frédéric Ollivier,
DGS Région Normandie
Muriel Letheule,
DRH site de Caen
Michel Verhaegen,
DRH site de Rouen

CGT site de Caen
Maryse Zuiani,
Sylvie Mouton,
Olivier Leger,
CGT site de Rouen
Isabelle Chaise,
Stéphane Godefroy,
Dominique Martor,

Après avoir remercié le Président de nous recevoir, nous avons abordé les questions que nous avons préparées collectivement.

Voici la teneur de nos échanges.

Organigramme et localisation des directions :

L'organigramme sera annoncé fin mars. L'affectation définitive du personnel sera annoncée en juin.

Hervé Morin attend les résultats du questionnaire proposé aux agents fin février pour faire son choix.

Actuellement il n'y a encore aucune évidence pour qu'un service opérationnel soit à Caen ou à Rouen.

Une séance de travail pour la mise en place de l'harmonisation des process administratifs va être organisée avec les conseillers régionaux. Le résultat des questionnaires

sera diffusé aux représentants syndicaux.

Le questionnaire est un document facultatif d'intention et en aucun cas il ne sera utilisé comme le résultat d'un choix définitif. Il sera suivi d'un entretien individuel puis d'un COPIL avec les représentants du personnel.

Au nom de l'égalité, tous les postes pourraient être ouverts, même ceux sur lesquels il n'y a pas de mouvement.

Les autres organisations syndicales seraient plutôt d'accord.

Le Président nous demande notre avis sur le sujet, nous nous posons la question de savoir si cela n'engendrerait pas un stress supplémentaire et nous lui répondons que, pour notre part, nous consulterons les agents pour définir notre position. Il nous informe qu'il tiendra compte de l'avis des Organisations Syndicales.

Concernant les ressources humaines, la Direction sera sur un seul site mais il y aura une antenne de collaborateurs de la fonction RH sur l'autre site.

Contractuels :

La CGT a une nouvelle fois condamné la politique de précarisation des agents, notamment en ex-HN.

Nous avons rappelé le caractère inadmissible de la précarité pour des agents qui sont en poste depuis plusieurs années.

Nous avons demandé quelles mesures seraient prises pour la limiter dans le temps et éviter qu'elle ne se reproduise.

Pour le Président dicit : « la titularisation est une reconnaissance et un respect des salariés »

La régularisation des contractuels qui sont sur des postes permanents se fera en 2017.

Cellule d'accompagnement :

Mise en place dès aujourd'hui sur les deux sites d'un plan de formation et d'une cellule d'accompagnement.

La cellule d'accompagnement sera composée de personnels RH avec des référents par direction. Pour une totale discrétion, l'agent aura la possibilité de consulter les membres de la cellule sur l'un des deux sites indifféremment.

Le référent sera en lien direct avec la cellule d'accompagnement et en aucun cas avec la direction. Hervé Morin précise et insiste : « ce n'est pas l'affaire des directeurs ».

En cas de difficulté d'un agent, le référent pourra alerter la cellule d'accompagnement.

En mars il y aura la mise en place d'un comité de pilotage présidé par le Président au sein duquel les représentants syndicaux seront cordialement invités et associés.

La prévention des risques psychosociaux est une priorité du nouvel exécutif et de ses collaborateurs.

Egalité de traitement (carrière - temps de travail - régime indemnitaire) :

L'harmonisation sera faite en 2017 après les élections des représentants du personnel en décembre 2016 et après avis des instances uniques normandes.

Cette semaine un message à la signature du Président va être envoyé à l'attention des agents des lycées pour les informer de la fusion et les rassurer. Ils ne seront pas impactés avant 2017 durant laquelle sera abordée l'harmonisation des process et des conditions de travail.

Pour rappel :

Elections professionnelles en décembre 2016, Finalisation de l'harmonisation statutaire en septembre 2017,

Fonctionnement commun en 2018.

Externalisation et privatisation du Service Public :

L'externalisation n'est pas la conception d'Hervé MORIN : « la Région doit être capable de mener des politiques sans faire appel à l'extérieur », sauf exceptionnellement pour une mission de service public qui ne fonctionnerait pas.

Hervé Morin insiste sur la lourdeur administrative des process qui nuit au Service Public.

Les quelques services externalisés en ex-BN ne concernent que quelques agents et ne sont pas un problème.

Action sociale :

Pas de modification en 2016.

Mise en place d'une nouvelle organisation commune d'Action Sociale en 2017.

La CGT a insisté sur la mise en place d'une action sociale de qualité avec des moyens calqués sur ceux de l'ex-HN.

Lycées :

L'harmonisation des modalités de gestion, d'encadrement et de professionnalisation des

QUELLES CONDITIONS DE TRAVAIL DEMAIN DANS LES LYCEES !



Ce qu'il faut retenir, c'est la priorité donnée à la réorganisation administrative des deux sites jusqu'à septembre, l'organisation des élections en décembre et, ensuite, avec les nouveaux élus la remise à plat et l'harmonisation de nos conditions de travail en Région

Normandie.

C'est donc en 2017, avec les nouveaux élus syndicaux issus du scrutin de décembre 2016 que l'avenir de nos conditions de travail seront négociées.

Dans l'immédiat, dans les lycées des ex basse et haute Normandie

jusqu'en décembre 2016, les conditions de travail (régime indemnitaire, carrières, temps de travail, organisation, action sociale, restent identiques)

Il est donc fort probable que les négociations d'après les élections soient difficiles et âpres...

personnels des lycées se fera début 2017. Les représentants du personnel y seront associés.

Sylvie Smaniotto directrice de la mission fusion, ainsi qu'à Hervé Morin Gruska ainsi qu'Hervé Morin insistent sur l'ouverture du dialogue social : « notre porte sera toujours ouverte pour vous rencontrer afin que vous nous fassiez remonter ce qui ne va pas, mais aussi vos suggestions ; de plus l'innovation d'un comité de pilotage dans lequel vous siègerez sera l'occasion d'échanger souvent ».

Journée du Président

L'année 2016 comportera les journées du Président en Haute et Basse-Normandie. En 2017 elles feront partie de la négociation sur le temps de travail.

Cabinet Kurt Salmon

Leurs dernières préconisations ont été remises ce jour à Mme Sylvie Smaniotto Gruska. Cette dernière a exprimé sa déception sur la qualité du service rendu par rapport à son coût exorbitant (environ 400 000 euros !). Le document, peu consistant, relève plus de l'ordre de l'inventaire et ne propose aucune suggestion innovante. Nous partageons et rappelons notre condamnation de ce travail qui aurait dû être effectué en interne dans le cadre des relations sociales.

Emplois d'avenir

Essentiellement dans les lycées : 48 à Rouen, et 30 à Caen. Hervé Morin n'est pas favorable à ces contrats d'avenir car il ne considère pas cela comme une forme d'emploi. De plus ces emplois ne figurent pas dans le tableau des effectifs. Donc fin des emplois d'avenir.

La CGT partage et rappelle que ces contrats devaient être attribués à des personnes en très grande difficulté, dans le cadre d'une insertion ou réinsertion dans le monde du travail, ce qui n'a pas été le cas. Cependant, nous revendiquons que des postes soient attribués aux CEA lauréats d'un concours et qu'ils soient employés sur des postes quand ils ne sont pas pourvus par des titulaires, plutôt que d'effectuer des recrutements externes à la collectivité. La titularisation sur les postes qui se libèreront peut être envisagée.

Instances paritaires (CT-CAP-CHSCT)

Un calendrier est en préparation. Hervé Morin présidera les instances autant que possible. En cas d'empêchement, il sera représenté par Marie-Françoise Guguin, élue aux ressources humaines.

Droits syndicaux

Un protocole des droits syndicaux sera mis en place après les élections professionnelles en décembre 2016. Sur l'actuel recours de la CGT en justice au Tribunal Administratif, Hervé Morin doit nous envoyer un courrier.

Reconnaissance de la mobilité professionnelle par rapport à la mobilité géographique :

En fonction des résultats du questionnaire. C'est un document facultatif d'intention et en aucun cas d'un choix définitif. Il sera suivi d'un entretien individuel puis d'un COPIL avec les représentants du personnel.

Mise en place de dispositions transitoires en cas d'affectation géographique définitive- alternance du temps de travail

Hervé Morin informe qu'il y aura «des plateaux» qui permettront de rester momentanément sur un site afin de régler les modalités incombant au changement, à condition que cela ne dure pas dans le temps.

Le télétravail

Hervé Morin y est favorable, sous certaines conditions et dans la mesure où cela ne désorganise pas le service.

Hervé Morin a confié la Mission fusion à Sylvie Smaniotto Gruska avec les mots d'ordre suivants :

« Ecoute, humanisme et respect »

Cette réunion était l'occasion d'une première prise de contact avec notre nouveau Président.

Il s'avère être un fin politique. Il s'est intéressé à la représentativité de la CGT au sein de la collectivité, le rapport de force que nous représentions dans les lycées et sur les sites, à notre implication personnelle dans la politique ; nous lui avons réaffirmé notre totale indépendance vis-à-vis de tous les partis politiques.

Nous lui avons aussi accordé ne pas partager la vision libérale de son parti sur la société, ce qui naturellement ne l'a pas étonné.

Ce premier entretien s'est déroulé dans un climat respectueux et plutôt décontracté.

Ce qu'il faut retenir, c'est la priorité donnée à la réorganisation des deux sites jusqu'à septembre, l'organisation des élections en décembre et, ensuite, avec les nouveaux élus la remise à plat et l'harmonisation de nos conditions de travail en Région Normandie.

Mme Sylvie Smaniotto Gruska, Directrice de la mission fusion, nous a plutôt fait une bonne impression, elle s'est dite prête à répondre à nos questions.

Nous le ferons !

SALAIRES



Il y a 20 ans :

12 % seulement des agents de la Fonction publique étaient payés entre le SMIC et 110 % du SMIC.

Ils sont entre 20 et 25 % aujourd'hui.

L'amplitude théorique d'une carrière de catégorie C était de 77 % sur 3 grades.

Elle est de 44 % aujourd'hui et sur 4 grades.

Pour une même amplitude de carrière, un agent de catégorie B gravissait 24 échelons sur 3 grades.

C'est 37 échelons aujourd'hui.

Un agent de Catégorie A était recruté à 60 % au-dessus du SMIC.

C'est 10 % aujourd'hui.

La part des primes a plus que doublé dans la rémunération globale des personnels créant discriminations et difficultés pour la retraite.